



## Édito

Cette nouvelle édition du *Député-Infos* est l'occasion pour moi de souhaiter à toutes et à tous une année de bonheur, de santé, de réussite et de solidarité.

La solidarité est, en effet, une force dans un monde souvent marqué par l'injustice. Une force collective !

Les écarts de richesse sont croissants et incitent à l'indignation. Le bouclier fiscal comme les niches du même nom produisent chez nos concitoyens un sentiment de profonde injustice que je partage.

Je souhaite que cette nouvelle année apporte plus de considération et de réconfort à ceux qui souffrent de la crise, du chômage, de précarité, de la hausse du coût de la vie et que notre pays retrouve la voie d'une démocratie apaisée fondée sur notre pacte républicain.

Soyez convaincus de mon engagement auprès de vous car les valeurs de justice et solidarité ont toujours été au cœur de mon combat d'élu.



## Services publics et bouclier rural

**La révision générale des politiques publiques (RGPP) tant décriée et symbole du démantèlement des services publics locaux continue ses ravages dans la région luronne** et la perspective de la fermeture de la prison en droite ligne de la fermeture du tribunal de grande instance est un nouveau coup porté au territoire.

**Sans respect pour les personnels, sans transparence et sans concertation avec les élus locaux**, le gouvernement souhaite fermer les prisons jugées trop vétustes pour être rénovées entre 2015 et 2017. Ce grand chambardement dans le cadre du plan de modernisation du parc pénitentiaire annonce la fermeture de petits établissements dont celui de la sous-préfecture de Haute-Saône. Cette décision arbitraire est d'autant plus inadmissible que l'établissement luron bénéficie d'une reconnaissance de qualité. Les per-

sonnels sont donc soumis à une pression inutile sur le devenir de leurs établissements comme sur leur devenir professionnel, personnel et familial. Les règles européennes ont encore une fois bon dos et les incidences de la loi pénitentiaire votée en 2009 par la majorité UMP et qui prévoit ces fermetures d'établissements est en train de produire ses premiers effets.

**Depuis plusieurs années la Sous-préfecture de Lure subit une diminution importante des services de l'État.** La ville a enregistré la disparition d'un régiment de dragons (compensée très partiellement par l'arrivée d'un escadron de gendarmes mobiles), la fermeture de son commissariat de Police (remplacé par une brigade de gendarmerie à l'effectif nettement inférieur) et la réduction massive de ses services hospitaliers (maternité, chirurgie et cardiologie transférées à Vesoul). Plus récemment, l'État a imposé la clôture du tribunal de grande

instance et la fermeture au public des services de la Sous-préfecture.

**Ce démantèlement des services publics locaux nécessite une réaction résolue et argumentée. C'est notamment le thème porté par le concept de « bouclier rural ».**

Pour que nos campagnes vivent, le bouclier rural est un arsenal de mesures qui rétablissent l'égalité tout en prenant en compte les spécificités de la vie à la campagne. **Un projet de loi sera présenté au printemps sur ces bases par les Députés socialistes.**

Vous trouverez toutes les infos sur le site internet : [www.bouclier-rural.net](http://www.bouclier-rural.net)

### Dans ce numéro :

- Services publics,
- Éducation,
- Logement,
- Aide à domicile,
- EDF, loi NOME...

## Le Travail parlementaire

Le travail parlementaire est rythmé par l'analyse des projets ou propositions de loi qui sont discutées, amendées, adoptées ou rejetées au sein de l'hémicycle. Néanmoins depuis l'adoption du nouveau règlement de l'Assemblée nationale, le rôle des commissions s'est accru et l'essentiel de l'élaboration législative se situe dans ces instances. Membre de la Commission des affaires économiques, Jean-Michel VILLAUMÉ intervient régulièrement sur les textes en cours d'analyse ou lors des auditions qui préparent les textes futurs. A titre d'exemple ces dernières prises de paroles ont concerné des thèmes aussi variés que le découpage des fréquences 4G, le barème du nouveau PTZ, la fiscalité des PME, le statut d'auto-entrepreneur, le très haut-débit, la Loi NOME, le marché de l'électricité ou les missions de service public d'EDF.

En séance publique, il est surtout intervenu sur des questions ayant trait aux compétences de sa commission comme lors du débat sur l'application du droit au logement opposable (DALO) ou sur la réforme de La poste et les activités postales. Enfin en tant qu'élu local, il s'est largement mobilisé lors de la Réforme des collectivités territoriales.

Vous pouvez trouver l'ensemble de ses interventions sur le site de l'Assemblée nationale ainsi que l'ensemble des 21 questions écrites élaborées en 2010 le plus souvent à la demande de ses concitoyens sur des interrogations précises ou des points de droit à éclaircir. Enfin, sur son site internet vous trouverez également la vidéo de sa dernière intervention pendant les questions au gouvernement lors de la séance publique du 23 novembre dernier.

## Transport ferroviaire : création d'une commission d'enquête

Face à la confirmation de la **dégradation sans précédent du réseau ferroviaire français**, liée à la baisse du financement de Réseau ferré de France par l'État, le nouveau Secrétaire d'État aux transports annonce une

hausse du prix du billet pour l'usager. Cette solution injuste et inefficace pénalisera les dessertes et les usagers des lignes les moins fréquentées, qui sont pourtant décisives pour la cohésion et l'aménagement du territoire.

**Les parlementaires socialistes ont souvent dénoncé la hausse des tarifs**, refusant cette politique de courte vue et demandant un **financement équitable et durable du transport ferroviaire**.

En effet, seule une refonte du financement français et européen du secteur des transports peut permettre de moderniser le ferroviaire et pour en faire l'instrument principal d'une mobilité durable conforme aux engagements internationaux en matière d'environnement.

Cette problématique liée de près à l'industrie ferroviaire est forcément inquiétante et l'Assemblée nationale a décidé de diligenter **une commission d'enquête parlementaire sur la situation de l'industrie ferroviaire**. Jean-Michel VILLAUMÉ vient d'être nommé au sein de cette commission d'enquête.



Jean-Michel VILLAUMÉ en compagnie de Guillaume PEPY, Président de la SNCF, Marie-Guite DUFAY, Présidente de la Région et Pierre MOSCOVICI, Député du Doubs lors d'une visite du chantier de la Ligne à Grande Vitesse (LGV)

## Suppressions de postes : l'école qui régresse, c'est la nation qui décline

Dans la lignée des suppressions de services publics, l'État annonce des mesures drastiques pour combler son déficit. Parmi les secteurs les plus touchés, **l'Éducation est en première ligne puisque subissant de plein fouet l'absurde principe du remplacement d'un fonctionnaire sur deux**. Ce concept démagogique s'abat sur le système éducatif sans discernement et provoque des économies irrationnelles dans un domaine aussi essentiel que celui de l'éducation de nos enfants alors qu'il est la clé de leur réussite professionnelle. Malgré cela le Gouvernement s'enferme dans ses principes.

En Haute-Saône, ce sont 25 postes dans les écoles maternelles et primaires qui vont être supprimés à la rentrée engendrant une hausse des effectifs par classe alors que personne n'ose aujourd'hui contester le lien qui existe entre les effectifs d'une classe et la réussite scolaire des élèves.

Au total, ce seront donc **66.400 postes supprimés dans l'éducation en cinq ans de mandat du Président Sarkozy** (soit près de 8 % des effectifs). Or, on en annonce 16.000 supplémentaires en 2011 et 20.000 encore programmés en 2012 alors que l'on attend 48 000 élèves de plus dans le secondaire et 5 000 dans le primaire. Jamais un gouvernement et une majorité n'avaient montré, année après année, un tel acharnement contre l'école. **Ces mesures relèvent clairement d'un projet global de destruction systématique des services publics qu'on peut vérifier dans la santé, la justice, l'enseignement supérieur, l'emploi...**

Dans le cadre du Projet de loi de Finances 2011, Jean-Michel VILLAUMÉ, secrétaire du groupe d'étude « Construction et logement » à l'Assemblée nationale est intervenu à de nombreuses reprises lors des débats. En effet, la question du logement est une priorité pour nos concitoyens et c'est un engagement particulier pour Jean-Michel VILLAUMÉ qui a passé plus de 10 ans à la tête de l'OPAC de Haute-Saône (devenu OPH : Office Public de l'Habitat). Il a donc été signataire des principaux amendements sur le texte.

En période de crise économique, on attend du budget du logement qu'il joue un rôle d'amortisseur social. Le Gouvernement ne s'en est pourtant jamais donné la possibilité. Au cours des débats, Jean-Michel VILLAUMÉ est notamment intervenu sur le « prêt à taux zéro plus ». Le PTZ+ aura un caractère universel puisque maintenant l'ensemble des primo-accédants peuvent en bénéficier et ceci **sans aucune condition de ressources** ! Pourtant, les ménages ayant des revenus élevés n'ont pas besoin de cette aide de l'Etat pour acquérir un logement et ce nouveau dispositif peut être considéré comme un **effet d'opportunité totalement improductif**.

Cette intervention faisait suite à de nombreuses prises de positions sur la question du logement notamment concernant le prélèvement HLM. Cette ponction sur les organismes HLM a été corrigée au cours des débats mais va néanmoins mettre à mal le modèle de redistribution, garant de la solidarité nationale. Celui-ci est progressivement remplacé par un **modèle injuste basé sur le financement par les ménages les plus modestes des aides qui leur sont destinées**. Ces décisions sont d'autant moins compréhensibles que, alors que notre pays traverse une crise majeure, on n'a jamais eu autant besoin des organismes HLM pour tirer l'économie vers le haut, soutenir fortement l'activité du bâtiment et surtout garantir un toit aux foyers modestes les plus durement touchés par la crise.

**La France compte donc 3,5 millions de mal-logés, 6,5 millions d'individus en situation de fragilité.** Et pour ces 10 millions de personnes, la crise du logement est d'autant plus grave qu'elle ne reflète pas seulement les inégalités sociales. Elle les amplifie. Ces dernières années, les chiffres de la construction ont chuté. Le marché social comme le marché privé sont donc toujours aussi tendus : il manque près de 900.000 logements, toutes catégories confondues, et les loyers s'en ressentent. En 2002, la dépense moyenne annuelle pour se loger était de 7.900 Euros. Elle est passée à 9.700 € (+23%). Sur environ 11 millions de locataires, 1,8 millions



Jean-Michel VILLAUMÉ à l'inauguration de pavillons locatifs à Roye en compagnie de Jean-Paul MARIOT, Conseiller général, Président de la SA Habitat et de Jean ROTA, Maire de Roye et Président de la Communauté de communes du pays de Lure

disent avoir des difficultés à payer leur loyer. Parmi eux, 560.000 ménages sont en impayés de loyer. C'est deux fois plus qu'en 2002. A cela s'ajoute **une précarité énergétique pour certains foyers** : 18% des ménages aux revenus les plus modestes doivent consacrer 15% ou plus de leurs revenus à se chauffer. Trop de logements sont mal ou très mal isolés. De ce constat découle une véritable difficulté pour des locataires ou des propriétaires qui n'arrivent plus à faire face aux dépenses courantes de chauffage.

Enfin, **en supprimant le caractère rétroactif du versement des aides au logement** (APL notamment), le Gouvernement a prévu une économie de 240 millions d'euros. Cette mesure d'économie aura un impact très lourd sur des milliers de familles, de retraités, de chômeurs, d'étudiants... dans le parc privé comme dans le parc social. Le manque à

gagner pour le budget des ménages sera souvent très difficile à combler s'il ne leur interdit pas d'emblée l'accès au logement. Le Gouvernement favorise ainsi l'endettement des plus précaires, dès leur entrée dans le logement, fragilisant également les budgets des bailleurs sociaux et des associations. Rappelons que 76 % des ménages bénéficiaires des aides au logement ont des revenus inférieurs au SMIC et 99 % des revenus inférieurs à deux SMIC. En touchant aux aides au logement, on touche ainsi aux plus modestes.

Bref, c'est **un budget socialement injuste et économiquement contre-productif** auquel vont se trouver confrontés très rapidement nos concitoyens.



# Jean-Michel VILLAUMÉ

## Député de Haute-Saône

Edwige EME - suppléante

PERMANENCE PARLEMENTAIRE

2, RUE DESAULT

70200 LURE

Tel. : 03.84.62.40.20 - Fax : 03.84.62.40.94

[permanence@depute-villaume.fr](mailto:permanence@depute-villaume.fr)

La permanence parlementaire est ouverte les mardis, jeudis et vendredis de 9h à 12h et de 14h à 18h ainsi que les mercredis matin de 9h à 12h

*Découvrez sur le site internet de votre Député, l'ensemble de ses interventions : prises de positions, analyses, questions au gouvernement...*



[www.depute-villaume.fr](http://www.depute-villaume.fr)

Rejoignez Jean-Michel VILLAUMÉ sur 

### *Aide à domicile : un coup dur porté aux associations et aux familles*

Le ministre du budget avait annoncé une baisse des subventions pour l'emploi des salariés à domicile ainsi qu'un ralentissement de l'aide aux handicapés. **L'économie escomptée par le gouvernement est de 300 millions d'euros annuels alors qu'en parallèle, le bouclier fiscal a coûté près de 679 millions d'euros à l'Etat en 2009.**

Alors que le gouvernement signe un chèque aux plus fortunés des français, il est purement scandaleux de vouloir faire des économies sur le dos de l'aide à domicile, des associations et de l'ensemble du personnel qui s'investit sans relâche dans ses tâches quotidiennes.

Malheureusement, le 7 décembre, lors du dernier jour de discussion au Sénat du Projet de loi de finances pour 2011, l'article 90 prévoyant la suppression des exonérations de charges patronales pour les services à la personne a finalement été adopté malgré l'opposition des parlementaires de gauche.

On peut donc être très inquiet sur les **conséquences de cette mesure qui va frapper durement les personnes âgées. Le coût des services à domicile risque d'augmenter et les associations agréées, déjà fragilisées, auront encore plus de difficultés à boucler leurs budgets.**

### *EDF et Loi NOME: les tarifs disjonctent !*



La nouvelle organisation du marché de l'énergie (loi NOME) relève, on le sait, d'une vision libérale dépassée et pénalise les consommateurs et les entreprises. **Le gouvernement avait promis que l'ouverture des marchés à la concurrence ferait baisser les prix, c'est faux.** Au contraire, la réforme a provoqué une envolée des tarifs de l'électricité de près de 10 % dès 2010 pour les particuliers, et les entreprises.

Ces augmentations viennent s'ajouter à celles du prix du gaz : + 9,7% au 1<sup>er</sup> avril 2010 et + 5% au 1<sup>er</sup> juillet 2010, asphyxiant totalement les consommateurs et les entreprises. Comme pour le gaz, cette inflation tarifaire est le résultat des options libérales du gouvernement. **Les tarifs réglementés ne dépendront plus d'une décision politique qui tient compte de la situation économique et sociale du pays** mais de la commission de régulation de l'énergie. Par ailleurs, dans tous les pays européens qui ont déréglementé leur marché de l'énergie, les consommateurs ont vu les prix s'envoler, la compétitivité des entreprises s'est fortement dégradée, la désindustrialisation accélérée.

**Cette déréglementation va aussi accroître les inégalités sociales.** En refusant de reconnaître que l'énergie n'est pas un bien de consommation comme les autres, ce projet de loi fragilise davantage les français en état de précarité énergétique dont nombre d'entre eux sont contraints de se passer de chauffage ou d'eau chaude (Cf. article *Logement* page 3).

Les députés socialistes radicaux et citoyens se sont donc fortement opposés à un texte qui porte un **nouveau coup au service public de l'énergie.** On en constate les résultats aujourd'hui.

### ***Permanences cantonales : votre Député se déplace dans votre canton***

Depuis plus de 3 ans maintenant, Jean-Michel VILLAUMÉ va à la rencontre des habitants de sa circonscription en organisant des permanences parlementaires cantonales régulières le samedi matin. Au cours de l'année 2010, votre Député s'est notamment rendu à Plancher-bas, Fresse, Montbozon, Courchaton...

**Les prochaines permanences en 2011 auront lieu : le 19 février à Villersexel, le 5 mars à Noroy-le-bourg, le 9 avril à Melisey, le 14 mai à Ronchamp, le 28 mai à Larians.**

*(sous réserve de modifications de dernière minute)*

IPNS - ne pas jeter sur la voie publique